

**PROGRAMME QUINQUENNAL  
DE L'ORGANISATION DU PEUPLE EN LUTTE**

**OPL**

**2016-2021**



**OPL AU POUVOIR = SÉCURITÉ, ÉDUCATION, TRAVAIL**

**Mai 2015**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>EN GUISE DE PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE .....</b>	<b>6</b>
<b>Mettre l'État au Service des Citoyens .....</b>	<b>6</b>
I-Réforme administrative.....	6
II-Réforme Législative .....	9
III-Réforme de la justice.....	12
IV-Sécurité Nationale et Sécurité Publique .....	13
V-Politique Étrangère .....	15
<b>DEUXIÈME PARTIE.....</b>	<b>20</b>
<b>Croissance et Développement Socioéconomique .....</b>	<b>20</b>
I-Libérer la Croissance et Soutenir le Développement Socioéconomique .....	20
II-Les Moteurs de la Croissance et du Développement économique .....	22
1- Mettre le cap sur l'emploi.....	22
2-Agriculture et élevage .....	25
3- Éducation et Formation.....	26
4- Infrastructures .....	29
5- Tourisme, Culture et Sport.....	32
<b>TROISIÈME PARTIE .....</b>	<b>34</b>
<b>Cadre Financier pour Concrétiser le Changement .....</b>	<b>34</b>
Notre Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars Américains sur la Base de la Richesse Produite en 2013.....	36
Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2016-2017 .....	38
Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2017-2018 .....	39
Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2018-2019 .....	39
Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2019-2020 .....	40
Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2020-2021 .....	41



## EN GUISE DE PRÉAMBULE

Dès la création du Parti à l'Assemblée générale tenue à Port-au-Prince, les 5 et 6 décembre 1991, les membres-fondateurs de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL) se sont attelés résolument à la tâche, complexe et compliquée, de travailler à la construction d'une formation politique moderne, démocratique et populaire : cela, dans une société de précarité, engluée dans des structures rabougries et archaïques, une société dominée de surcroît par la pensée magico-religieuse.

Utopie, défi farfelu, entreprise vouée au départ à l'échec, selon les...demiurges de la politique haïtienne : ces virtuoses de l'intrigue, ces professionnels du persiflage empoisonné, ces météorologues politiques qui, tapis dans l'ombre, ne font que guetter, attentifs, la direction changeante du vent...

Mais ils oubliaient les incroyables que si, d'aventure, on a fait dire à Napoléon, que le mot « IMPOSSIBLE » n'est pas français, nos valeureux ancêtres l'ont porté à comprendre que le mot « IMPOSSIBLE » n'est pas non plus haïtien... Nous imaginons leur déconvenue à les voir par la suite observer, médusés, la cristallisation du processus de dépersonnalisation, de dépatrimonialisation et d'institutionnalisation du leadership au sein de l'OPL.

Parti de centre-gauche, membre de l'Internationale socialiste, Organisation déconcentrée affiliée au Forum de Saô Paulo, l'OPL est perçue dans l'opinion publique nationale et internationale comme le porte-étendard de la modernité politique en Haïti.



En effet, après avoir, en 2005, désigné par acclamation son candidat à la présidence, l'ex-Sénateur Paul DENIS, l'OPL a établi le principe d'élections primaires à tous les niveaux, en 2015. Ainsi, pour sa seconde participation à l'élection présidentielle, l'OPL offre l'opportunité à tous ses membres-adhérents, s'ils en ont l'intention, ou s'en sentent la capacité, de prendre part à l'élection primaire en vue du choix du candidat à la présidence du Parti. Dans cette optique, et convaincu que l'OPL a rendez-vous avec l'histoire, j'ai décidé, dans les règles requises, de me lancer dans la course à l'investiture du Parti. Je l'ai gagnée, comme il se doit, de façon démocratique.

Alors rejetant, d'une part, l'amateurisme, l'improvisation et la gestion opaque du régime *Tèt- Kale*, de même que l'impuissance et l'inefficacité de la coalition *Kalipso-Kale* et, d'autre part, refusant de nous associer au jusqu'au-boutisme irresponsable et à la stratégie chaotique du « *Rache-Manyòk* » de l'opposition « *Zo-Blòd* », je me fais le devoir de soumettre à l'appréciation des électeurs -c'est-à-dire au jugement du **SOUVERAIN**- : le **PROGRAMME QUINQUENNAL (2016-2021)**. À la faveur de ce Programme, l'OPL entend gagner haut la main la joute présidentielle dès le 1<sup>er</sup> tour.

Conformément à la devise de l'OPL : **SÉCURITÉ, ÉDUCATION, TRAVAIL**, et s'en tenant à sa vision stratégique développée dans le document : **PROGRAMME ET STRATÉGIE DE REFONDATION DE L'ÉTAT-NATION** (juillet 2013), ce **PROGRAMME QUINQUENNAL (2016-2021)** proposé nous permet, après avoir pensé l'État, la Nation et le Développement, d'entreprendre rationnellement, en termes d'ingénierie institutionnelle, la réforme de l'État, la croissance et le développement économique. Cela implique, par voie de



conséquence, la réforme fiscale, la saine gestion des ressources de l'État, ainsi que l'exploitation minière nous permettant de financer le développement et l'inclusion sociale.

Le **PROGRAMME QUINQUENNAL** (2016-2021) de l'OPL, tel que présenté, est proposé lucidement aux Haïtiennes et aux Haïtiens, tant de l'intérieur que de la diaspora. Sa mise en œuvre implique le démarrage de l'**ENTREPRISE DE SAUVETAGE NATIONAL**, la fin du « **CHEN MANJE CHEN** », caractérisé par la vision manichéiste et nihiliste de « **PITIT DESALIN KONT PITIT PETYON** ». Il offre l'opportunité exceptionnelle aux élites politiques, économiques et sociales d'accompagner patriotiquement les masses rurales et urbaines, les jeunes, les femmes, les travailleurs, les syndicalistes, les socioprofessionnels des classes moyennes et les entrepreneurs locaux dans l'œuvre de récupération de notre dignité, de recouvrement de notre souveraineté et de Refondation de l'État-Nation.

Un tel objectif passe absolument par la constitution d'une communauté nationale consciente de ses droits et de ses devoirs également. Par la constitution, en outre, d'une communauté politique solidaire, d'un corps politique dont les membres sont appelés à consolider le vivre-ensemble dans le présent et déterminés à s'inventer un avenir meilleur pour toutes et pour tous : sœurs et frères d'une même Patrie, menacée dans ses assises profondes.

Sauveur Pierre ÉTIENNE

Coordonnateur Général de l'OPL

Candidat à la Présidence de la République



## PREMIÈRE PARTIE

### *Mettre l'État au Service des Citoyens*

#### **I-Réforme administrative**

Les crises multiples infligées au pays au cours des 29 récentes années illustrent indiscutablement l'inefficacité des relais institutionnels appelés à les gérer ou, mieux encore, à les éviter. Aussi l'urgence de la mise en place en Haïti d'une administration publique compétente, dynamique et éclairée, s'avère-t-elle aujourd'hui une nécessité absolue. Tout comme, enfin, ce recours impérieux à des politiques publiques justes, articulées, répondant aux besoins légitimes des populations et établissant des mécanismes clairs de gouvernance administrative saine, qui tiennent compte naturellement des impératifs de prélèvement des impôts et des cotisations sociales. La réforme en profondeur de l'État se situe donc au cœur du débat public! Un État que j'entends, à la direction des Affaires, veiller, sans compromis de l'OPL, à mettre au service du citoyen.

Le dysfonctionnement de l'appareil administratif, voire de l'État, nous en fait l'obligation : qu'il s'agisse d'adapter l'administration publique centrale au contexte économique et social particulier du moment ; d'assurer la modification de l'architecture ministérielle -dont il faut absolument harmoniser l'action-, en stimulant le dialogue et les échanges interministériels ; de préconiser, selon le cas, la délégation de pouvoirs décisionnels aux Services déconcentrés et extérieurs de l'État ; de la structuration du maillage territorial des institutions publiques ; de la restructuration du processus de passation des marchés publics. Cette réforme de l'État préconisée par l'OPL, sous le sceau de la méthode, de la rigueur et d'une totale intégrité, participe d'une



entreprise d'efficacité de l'administration publique et, par voie de conséquence, du gouvernement de la République. Elle tend à moderniser l'État. À le rendre accessible au citoyen.

### **Nos Axes d'Intervention pour la Réforme Administrative**

- a) améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration ainsi que la qualité de la gestion des affaires publiques ;
- b) augmenter l'efficacité de l'action administrative, accroître les performances de l'administration publique et stopper drastiquement le gaspillage des deniers publics ;
- c) améliorer la qualité et l'efficacité des services publics ainsi que les relations des agents administratifs avec les administrés ;
- d) renforcer les contrôles non-juridictionnels des actes posés par l'administration en apportant un appui aux structures de contrôle interne, en soutenant le contrôle hiérarchique, en multipliant et en équipant les corps d'inspection dans les différents ministères, tout en consolidant le contrôle financier et budgétaire ;
- e) assurer le contrôle juridictionnel du Parlement sur l'ensemble des actions gouvernementales. Le pouvoir législatif exerce son contrôle juridictionnel par les séances de questionnement du Gouvernement, par les commissions d'enquête parlementaires et par la motion de censure du gouvernement. Le contrôle juridictionnel est exercé a posteriori par la Cour des Comptes et du Contentieux administratif, qui doit retourner le pouvoir d'autorisation ante à la Chambre des Députés. Un contrôle juridictionnel est aussi exercé par le Protecteur du Citoyen ;
- f) rationaliser les procédures administratives et les règles de droit ayant un impact sur la qualité des services fournis par l'administration aux usagers ;
- g) simplifier les relations qu'entretiennent les usagers avec l'administration par la dématérialisation des procédures administratives afin d'adapter l'État à son temps, rendre les services publics plus accessibles et réduire l'utilisation du papier dans la vie des usagers ;
- h) mettre l'État en mesure d'adapter ses structures et ses moyens en fonction des besoins des citoyens ;
- i) réviser les politiques publiques à tous les niveaux, en vue de l'organisation rationnelle de



l'appareil de l'État ;

- j) recentrer les administrations au cœur de leurs missions spécifiques et de leur mandat juridictionnel ; fusionner, au besoin, dans une logique de synergie, celles faisant double emploi, remédiant ainsi à l'émiettement échevelé de telles structures ;
- k) rendre effective la politique de décentralisation et de déconcentration ;
- l) accroître la performance du personnel en instituant un passeport de formation pour tous les agents de la fonction publique ;
- m) assurer aux fonctionnaires de meilleures conditions de travail et de salaire.

La réforme envisagée ne saurait passer à pieds joints sur la révision nécessaire de l'ingénierie de l'architecture gouvernementale. La structure ministérielle actuelle est surannée et budgétivore. Elle donne peu de résultats. La maintenir en l'état actuel, c'est privilégier l'inefficacité et le gaspillage comme mode de gouvernance. Avec la Primature de la République et ses services techniques déconcentrés, il y a nécessité pour l'État de se doter d'une architecture ministérielle simple et cohérente afin de relever les grands défis du développement économique, social et culturel du pays. L'architecture ministérielle que je propose, au nom de l'OPL, comporte 13 grands ministères appelés à assurer le pilotage stratégique des affaires de la Nation.

<b>Architecture Ministérielle Rénovée</b>
1. Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
2. Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
3. Ministère de la Défense et de la Sécurité Nationale
4. Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Externe et des Haïtiens Vivant à l'Étranger
5. Ministère de la Planification, de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
6. Ministère des Finances, des Comptes Publics et du Budget
7. Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Parcs Nationaux
8. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire
9. Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
10. Ministère de la Santé Publique et de la Population
11. Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale
12. Ministère à la Condition féminine, à l'Équité de Genre et à la Famille





13. Ministère de la Culture, de la Communication et des Cultes
14. Ministère des Travaux Publics, du Transport, de l'Énergie et de l'Équipement

## II-Réforme Législative

L'institutionnalisation de la démocratie, la réforme de l'État, la modernisation de l'économie, le développement économique et social, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable passent par la réforme de l'armature juridique nationale. La réforme législative, quant à elle, constitue un impératif de l'État de droit et une nécessité incontournable pour la consolidation de la démocratie en Haïti. L'interminable et épuisante période de transition, de même que les crises sociopolitiques des 25 dernières années, démontrent pourquoi l'instabilité politique et économique est tributaire de la situation de non-droit à laquelle fait face le pays. La refonte des codes et leur mise à jour, le vote des lois prévues par la Constitution, la décentralisation et la déconcentration n'ont pu être réalisés. Cette période a été marquée par une vie législative peu glorieuse.

L'activité législative est un thermomètre pour mesurer le niveau de développement d'un pays : pas de loi, pas de progrès, pas de modernisation de l'État ! Les axes stratégiques de la réforme législative comportent quatre dimensions : réguler, contrôler, rénover et anticiper. La réforme, dans ses effets pratiques, vise essentiellement à :

- a) doter le pays de nouveaux textes législatifs pour institutionnaliser la démocratie, assurer la réforme de l'État et la décentralisation, promouvoir le développement économique, social et culturel, tout en accélérant le processus de développement durable ;
- b) adapter de façon dynamique le fond législatif national à l'environnement régional et international.



À cet égard, je propose pour ma part un agenda législatif permettant d'accompagner ce changement et de conférer un caractère juridique aux réformes évoquées. On notera que la liste des projets de loi évoqués ci-après n'est guère limitative.

### Agenda Législatif

1. Projet de loi portant réorganisation des services centraux des ministères ;
2. Projet de loi portant révision des lois organiques des services techniques déconcentrés de l'État ;
3. Projet de loi sur la décentralisation ;
4. Projet de loi sur la fonction publique territoriale ;
5. Projet de loi sur les compétences partagées entre les Collectivités Territoriales et l'État central ;
6. Projet de loi sur le transfert des compétences aux Collectivités Territoriales ;
7. Projet de loi-cadre sur la finance et la fiscalité locale ;
8. Projet de loi portant réorganisation et modernisation de l'Armée ;
9. Projet de loi de programmation militaire ;
10. Projet de loi portant création de la Direction Centrale de Renseignement Intérieur (DCRI) ;
11. Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de Sécurité (CNS) ;
12. Projet de loi de programmation et d'organisation de la sécurité intérieure ;
13. Projet de loi-cadre sur la sécurité civile ;
14. Projet de loi triennale sur le financement des investissements publics ;
15. Projet de loi portant organisation et fonctionnement des institutions de microfinance et d'intermédiation financière ;
16. Projet de loi de modernisation de l'économie ;



17. Projet de loi d'orientation de la politique industrielle ;
18. Projet de loi portant création des Zones Économiques Spéciales (ZES) ;
19. Projet de loi-cadre relatif à l'exploitation des ressources minérales comme bien collectif pour les générations actuelles et futures ;
20. Projet loi portant création et organisation de l'Agence Nationale du Développement du Tourisme (ANDT) ;
21. Projet de loi sur la fiscalité environnementale proportionnelle aux dégâts causés à l'environnement (pollueur/payeur) ;
22. Projet de loi relatif au plan d'occupation du sol (POS) ;
23. Projet de loi relatif à l'aménagement urbain et à l'habitat ;
24. Projet de loi décennal d'orientation agricole ;
25. Projet de la loi portant code d'éthique pour la recherche épidémiologique, la recherche biomédicale, la recherche sur les systèmes de santé, la recherche en médecine traditionnelle, ainsi que la recherche en sciences humaines et sociales ;
26. Projet de loi sur la réforme éducative ;
27. Projet de loi portant réorganisation et modernisation de l'Enseignement Supérieur ;
28. Projet de loi portant organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de l'Université et de la Recherche Scientifique ;
29. Projet de loi portant réorganisation et modernisation de la formation professionnelle ;
30. Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de l'Audiovisuel ;
31. Projet de loi portant création du Bureau National du Casier Judiciaire (BNCJ).



### III-Réforme de la justice

De toutes parts au pays, et à bien des niveaux, l'exercice frivole de la justice soulève de sévères critiques : constat affligeant qui, à n'en pas douter, interpelle les consciences respectueuses des lois régissant la vie en société.

Au vu de l'état des lieux dans ce domaine hypersensible, je préconise pour l'OPL la réforme du système judiciaire : une réforme structurelle, qui s'insère dans la stratégie globale de la consolidation de l'État de droit et de la démocratie en Haïti. Car il apparaît pressant de rendre fonctionnel l'appareil judiciaire qui garantirait l'accès à une justice impartiale, en procédant adéquatement en même temps à la refonte des codes et à l'adaptation des textes de loi aux évolutions de la société. Et voilà une réforme vivement souhaitée qui contribuerait à rassurer les investisseurs nationaux et internationaux !

Nos axes d'intervention constituent des outils appropriés visant à assurer la bonne marche de l'entreprise judiciaire. La mise en œuvre de la réforme doit permettre de finaliser les travaux déjà commencés et d'ouvrir de nouveaux chantiers.

#### Nos Axes d'Intervention pour la Réforme de la Justice

- a) assurer le fonctionnement régulier du système judiciaire ;
- b) assurer une distribution saine et impartiale de la justice ;
- c) augmenter le nombre de juges et de professionnels affectés au système judiciaire, réduire le temps de traitement des dossiers des justiciables pour qu'ils puissent avoir droit à un procès équitable et mettre un terme aux pratiques abusives de détention préventive prolongée ;
- d) assurer le développement organisationnel de l'appareil judiciaire ;
- e) moderniser l'administration judiciaire et renforcer sa gouvernance ;
- f) mettre en place le Conseil National de la Magistrature qui joue le rôle de police des juges ;
- g) moraliser le système judiciaire et lutter contre la corruption ;
- h) promouvoir les droits de la personne ;
- i) renforcer les mécanismes de transparence et accélérer les réformes contribuant à une



justice totalement indépendante, efficace, transparente, moderne et protectrice des droits et libertés ;

- j) garantir et protéger les libertés fondamentales dans le cadre d'une démocratie forte et vivante ;
- k) instaurer les programmes de formation continue à l'intention de tous les professionnels de la justice et du droit ;
- l) accélérer la réforme pénitentiaire tout en améliorant les conditions sanitaires, pédagogiques et environnementales de la détention les rendant propices à la réinsertion sociale ; (construction de trois centres pénitentiaires qui répondent aux normes internationales en matière de sécurité et de respect des droits des détenus : 1 pour la région nord ; 1 pour la région sud et 1 à sécurité maximale pour la région ouest, quelque part au pied du Morne-à-Cabri) ;
- m) refondre et réviser les codes et les procédures afin de les adapter aux nouvelles réalités du pays et du contexte international.

#### **IV-Sécurité Nationale et Sécurité Publique**

À la faveur de cette politique de Défense et de Sécurité nationale, l'État pourrait : s'acquitter de ses missions régaliennes ; respecter ses engagements communautaires et internationaux ; assurer l'intégrité territoriale ; contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationale ; protéger la population sur le territoire national ; renforcer les dispositifs de la sécurité intérieure et de la société civile. Ainsi, la sécurité nationale embrasserait et la sécurité intérieure et la sécurité extérieure de la République d'Haïti. Elle mobiliserait partant les moyens militaires, les moyens civils, économiques et diplomatiques de la Nation.

La stratégie de défense du pays mettra l'accent sur les deux forces publiques reconnues par la Constitution de 1987 : l'armée et la police. Le rôle traditionnel de l'armée est de défendre



l'intégrité du territoire national face aux agressions extérieures et d'assurer la paix à l'intérieur des frontières. L'armée est très bien placée pour assumer une tâche importante et productive : la protection de l'environnement menacé et sa régénération là où il le faut. La mission de défense comme élément de la souveraineté nationale est exercée par l'institution militaire. La Nation doit se doter des moyens l'habilitant à faire face aux menaces et atteintes éventuelles à sa sécurité : qu'elles proviennent d'actions hostiles ou de catastrophes naturelles. La sécurisation des frontières et de l'espace territorial national est primordiale. L'État ne peut pas se désengager de ses missions de souveraineté nationale. Les actions stratégiques à adopter en matière de sécurité ne sauraient être négligées.

#### Nos Axes d'Intervention pour Sécuriser le Pays

1. Anticiper les crises par le renforcement des structures de surveillance de l'État en matière de sécurité ;
2. Renforcer la sécurité des installations d'importance vitale ;
3. Soutenir les dispositifs de sécurité intérieure et de sécurité civile ;
4. Se pourvoir de services et d'unités spécialisés concourant aux missions de protection de l'intégrité du territoire et à la protection de la population ;
5. Secourir la population et aider les services de protection civile lors des désastres et catastrophes naturels ;
6. Lutter contre la contrebande et le trafic de stupéfiants ;
7. Participer à la réalisation des grands travaux d'infrastructure et d'immobilier ;
8. Accueillir les jeunes du service militaire national et servir de centre de formation polyvalente ;
9. Veiller à l'exploitation légale des biens culturels et des trésors sous-marins ;



10. Apporter secours et assistance aux navires et aux personnes en danger dans la Zone Économique Exclusive d'Haïti ;
11. Protéger et surveiller les frontières et les zones portuaires et aéroportuaires ;
12. Professionnaliser les services et les agents de la Police Nationale pour améliorer les services offerts aux citoyens ;
13. Gérer de façon proactive les problèmes de sécurité en ayant recours au service technique des sciences sociales ;
14. Instaurer un dialogue constructif et régulier avec les directeurs d'opinion, les leaders religieux, les responsables des centres de formation et des groupes de pression en vue de faciliter l'émergence de comportement social responsable et d'une culture de tolérance au niveau de la population ;
15. Créer une unité de cyber-patrouille en vue de protéger les adolescents, le réseau bancaire, le réseau informatique et les installations publiques contre la cybercriminalité ;
16. Lutter activement contre le trafic d'êtres humains, le trafic d'organes, la pédophilie et le crime organisé.

## V-Politique Étrangère

Sous une présidence de l'OPL, le respect des principes fondamentaux, le développement durable et la promotion de la culture haïtienne, constitueront sous ma gouverne les trois piliers de la nouvelle politique étrangère haïtienne. Et dans le cadre de ses relations diplomatiques et d'une politique de coopération externe, Haïti s'en tiendra toujours aux principes sacro-saints sur lesquels se fonde l'existence d'un État libre et souverain.

Dans la lignée de l'axe traditionnel de la politique étrangère définie depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, notre politique étrangère s'articulera sur :



- a) le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays ;
- b) la paix, la stabilité, le règlement pacifique des différends ;
- c) la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

En règle générale, notre politique étrangère visera particulièrement la relance de la croissance économique, le développement, la promotion de l'amitié entre les Peuples, la concorde entre les Nations. Mais la diplomatie d'une présidence de l'OPL sera résolument orientée vers la coopération internationale, l'investissement étranger en vue de l'accroissement du bien-être de la société haïtienne.

Priorité marquante aussi de notre action diplomatique : le rayonnement culturel du pays à l'étranger. Haïti, à mon sens, doit promouvoir sur la scène internationale sa culture, ses idées, ses langues, sa musique, ses talents artistiques multiples, sa cuisine, son histoire. La vitalité de sa diplomatie sur le plan culturel assurera une présence active d'Haïti à l'étranger, partageant ainsi avec les autres pays la richesse de son patrimoine ancestral, contemporain et artistique. En plus d'améliorer son image, de créer des marchés pour les producteurs locaux et des débouchés probables pour la consommation de ses biens culturels.

Aujourd'hui, l'action diplomatique s'apparente de plus en plus au marketing et exige un investissement initial important. Sans des moyens et des investissements en matériels, toute activité diplomatique devient improductive. Il y a lieu à cet égard de mieux rémunérer le personnel expatrié et de renforcer la formation du personnel diplomatique et consulaire.

Les Missions diplomatiques et consulaires, à l'instar de l'Administration centrale, seront équipées de façon adéquate en matériels de technologies de pointe en matière d'information et de communication, afin de les rendre compétitives à l'heure où la vitesse de transmission des





données est devenue une composante essentielle de la diplomatie. Les actions que nous allons entreprendre dans le domaine de la politique étrangère, de la diplomatie et des relations internationales vont nous permettre d'avoir une diplomatie au service du développement et de l'amélioration continue de l'image du pays à l'extérieur.

### **Nos Axes d'Interventions en matière de Politique Étrangère**

1. Consolider les cercles d'amitié et de solidarité ;
2. Revaloriser les axes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud ;
3. Améliorer la visibilité d'Haïti sur la scène internationale ;
4. Maximiser les gains qu'Haïti peut tirer de l'ensemble de ses relations avec les autres États ;
5. Utiliser l'expertise et la connaissance du milieu des Ambassades à l'étranger pour développer et organiser la coopération décentralisée en direction d'actions concrètes ;
6. Développer une meilleure collaboration avec le secteur privé des affaires afin de promouvoir une diplomatie d'attrait aux investissements directs étrangers (IDE) ;
7. Réaliser un ancrage des activités de promotion économique, culturelle et sociale sur la base concrète des besoins exprimés et des priorités définies au niveau local, afin de faciliter la recherche de l'investissement au bénéfice des collectivités territoriales ;
8. Développer une approche volontariste dans les relations avec les organisations non gouvernementales d'aide au développement afin d'arriver à une meilleure utilisation de l'Aide Privée au Développement ;
9. Réviser la formation des diplomates afin de mieux prendre en compte les défis liés à la mondialisation, à l'évolution des relations internationales et au progrès des NTIC ;
10. Renforcer les moyens de fonctionnement des Ambassades et de l'Administration centrale ;
11. Gérer efficacement la carrière des diplomates et du personnel diplomatique et consulaire ;
12. Renouer avec cette pratique universellement acceptée de remplacer automatiquement le diplomate accrédité au bout des 3 ans de son mandat ;



13. Accroître l'expertise des services diplomatiques ;
14. Recycler tous les agents diplomatiques opérant tant au niveau de la portion centrale que des postes diplomatiques et consulaires ;
15. Revoir l'ordonnancement des zones d'intérêt de la carte diplomatique d'Haïti pour tenir compte des priorités actuelles et renforcer la présence d'Haïti dans les zones d'avenir tels que l'Asie du Sud ;
16. Établir un référentiel pour suivre le déroulement des carrières du personnel diplomatique et consulaire ;
17. Centraliser l'analyse **des fiches pays** de la Présidence de la République, du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de la Défense Nationale au sein du Conseil National de la Sécurité siégeant à la Présidence de la République ;
18. Maintenir et renforcer la place d'Haïti dans les organisations internationales et multilatérales ;
19. Fonder une diplomatie culturelle à l'égard des Haïtiens vivant à l'étranger pour rehausser l'image du pays et défendre ses intérêts au niveau local, régional et international ;
20. Considérer et utiliser la diaspora comme une banque de cerveaux et une banque qui accumule des intérêts à investir en Haïti ;
21. Développer des stratégies et des axes prioritaires d'investissements pour les Haïtiens vivant à l'étranger ;
22. Utiliser la diaspora comme actif stratégique en vue d'assurer la propension des entreprises haïtiennes et le mode de vie haïtienne à l'étranger ;
23. Reconnaître la double nationalité des Haïtiens ;
24. Encourager les Haïtiens de l'étranger à adopter la nationalité du pays d'accueil ;
25. Veiller au respect des droits et avantages de la diaspora haïtienne garantis par les lois du pays hôte et par les conventions internationales ;
26. Apprendre aux Haïtiens de l'étranger à respecter les lois du pays d'accueil et à coexister avec ses habitants dans l'harmonie ;
27. Promouvoir l'unité des diasporas et cultiver leur patriotisme et leur amour pour Haïti ;



28. Attirer les capitaux, la technologie et l'expertise intellectuelle de la diaspora tant pour le développement économique intérieur que celui des marchés à l'étranger ;
29. Soutenir la survie et le développement des diasporas dans leur pays d'accueil ;
30. Utiliser la diaspora comme points d'amitié et de coopération entre Haïti et le pays étranger ;
31. Encourager les Haïtiennes et les Haïtiens de haut niveau de compétence ayant acquis des expériences pointues dans les entreprises et laboratoires occidentaux ou des pays émergents à rentrer en Haïti pour remodeler la technologie haïtienne et définir des stratégies de consolidation capables d'assurer la conquête des marchés extérieurs. Organiser des tournées de prise de contact et de consolidation des bases établies des responsables du Ministère des Affaires étrangères aux plus hauts niveaux pour écouter les Haïtiens de l'extérieur, recenser et mieux utiliser leur expertise et instituer un partenariat avec eux ;
32. Mettre les Haïtiens vivant à l'étranger au cœur de l'action diplomatique gouvernementale ;
33. Apporter l'assistance aux Émigrés et supporter les ressortissants Haïtiens ;
34. Organiser la réinsertion des Émigrés afin d'assurer l'intégration harmonieuse de leurs activités dans le tissu de l'économie nationale ;
35. Permettre aux Haïtiens vivant à l'étranger de voter et de participer aux affaires politiques du pays ;
36. Assurer l'intégration pleine et entière des Haïtiens de l'extérieur à travers la promotion des associations de villes d'origine.



## DEUXIÈME PARTIE

### *Croissance et Développement Socioéconomique*

#### **I-Libérer la Croissance et Soutenir le Développement Socioéconomique**

Les Haïtiennes et les Haïtiens, aussi bien de l'intérieur que de la diaspora, seront appelés à contribution, selon leurs moyens financiers propres, pour insuffler en association l'élan économique nécessaire au pays. Cela, au bénéfice évident des uns et des autres, en particulier, et de la communauté tout entière, en général.

À cette fin, l'OPL prévoit des voies et moyens appropriés, de même que des avantages fiscaux substantiels susceptibles de libérer la croissance et promouvoir le développement économique et social. L'objectif visé tend à encourager l'investissement national dans toutes les régions du pays et stimuler ainsi la création d'emplois sur toute l'étendue du territoire. Rien ne sera négligé dans cette offensive en faveur du décollage économique.

L'établissement de filières industrielles en régions, en adéquation avec la qualification de la main-d'œuvre, constitue pour nous une priorité nationale. Car, il faut absolument créer la richesse dans le pays pour réduire la pauvreté par une meilleure exploitation des ressources : pour financer l'Éducation, la Santé ; construire des écoles, des routes ; développer la protection sociale ; etc.

Il faut de l'argent dans les caisses de l'État. Et pour alimenter le Trésor public, il faut une économie productive. Donc, en mettant l'accent sur la croissance et le développement économique, nous menons le bon combat à l'OPL. Puisque le progrès de notre pays passe



nécessairement par une revitalisation des filières de production, génératrices d'emplois, et une meilleure animation économique du territoire national.

### **Des Axes d'Intervention pour Améliorer la Gouvernance Économique afin d'Avoir une Croissance Forte**

1. Redonner à la planification son importance en tant qu'instrument d'éclairage de l'avenir, de choix de société, de mécanismes de mise en cohérence des politiques micro-économiques et sectorielles tout en tenant compte des contraintes du court et du moyen terme.
2. Améliorer la programmation et la gestion des dépenses publiques et étendre progressivement les budgets par objectifs dans les ministères, revoir le cadre institutionnel des dépenses publiques, rénover et rationaliser les instruments et procédures.
3. Rationaliser et réadapter les instruments de gestion des finances publiques et rendre le système d'information sur les dépenses publiques plus performant.
4. Renforcer la capacité des ministères dans la formulation des stratégies et des politiques sectorielles, dans la préparation, le contrôle et le suivi des projets et programmes.
5. Assurer une meilleure coordination des aides externes et mettre en place un système de suivi des dépenses publiques orienté vers les résultats.
6. Rationaliser les procédures de programmation des dépenses publiques et rénover la gestion budgétaire.
7. Moderniser les instruments de mobilisation des recettes budgétaires, informatiser les services de collecte d'impôts, rationaliser la chaîne des dépenses budgétaires et rénover le système de gestion comptable.
8. Améliorer le niveau d'exécution des dépenses publiques en levant les freins empêchant l'augmentation du taux de consommation des crédits (préparation des projets, négociation et signature de convention, démarrage des activités, décaissement, passation des marchés, capacités des entreprises contractantes, etc.).
9. Mettre en place le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et revoir le système de programmation des dépenses publiques.
10. Prendre en compte les stratégies de réduction de la pauvreté dans le système de



programmation et de budgétisation des dépenses publiques.

11. Orienter la politique budgétaire afin de soutenir la lutte contre la pauvreté.
12. Améliorer la collecte des données statistiques, maintenir un cadre macro-économique sain et assurer un meilleur suivi de l'impact des politiques budgétaires sur les conditions de vie de la population. (déconcentration du service de l'institut Haïtien des Statistiques : une par région)
13. Renforcer le système de contrôle des dépenses publiques et le contrôle juridictionnel de la Cour des Comptes.
14. Professionnaliser les agents de la fonction publique d'État afin d'optimiser la performance du personnel et avoir un rendement proportionnel aux dépenses en ressources humaines.

## II-Les Moteurs de la Croissance et du Développement économique

Le programme économique de l'OPL repose sur cinq (5) moteurs de croissance qui constituent à la fois cinq (5) piliers du développement économique. La mise en œuvre du programme doit contribuer au développement durable, par la réalisation de l'infrastructure physique ; la prise en compte de la dimension sociale (création d'emplois et amélioration des conditions de vie des populations) ; la dimension économique (mobilité spatiale, santé de l'économie, croissance de l'offre de services et compétitivité des entreprises, attractivité territoriale pour l'investissement privé ; la dimension environnementale (conservation des ressources naturelles, amélioration de la qualité environnementale, résorption).

### 1- Mettre le cap sur l'emploi

Le marché de l'emploi est encore très restreint en Haïti. En effet, 50% de la population active, selon le milieu de résidence, est sans emploi. Le secteur informel capte près de 70% des travailleurs en activité. Le taux du chômage chez les jeunes est très élevé. La fonction publique et le secteur non public formel emploient moins de 10% de la population en activité professionnelle.



Autant dire que les opportunités d'emploi ne sont pas nombreuses. C'est pourquoi le programme économique de l'OPL mise sur la volonté politique et une stratégie de croissance par la création d'emplois dans tous les secteurs de l'activité économique. L'OPL préconise un nouveau cadre d'orientation et d'actions afin de mieux articuler la stratégie nationale de croissance et d'emploi. Il est envisagé de lancer un véritable chantier national de l'emploi, à travers une démarche structurée, en mettant en œuvre un ensemble de projets et programmes ayant pour finalité l'atteinte du plein emploi. La lutte contre le chômage et le sous-emploi s'avère pour l'OPL une urgence nationale.

L'État créera les conditions favorables à l'investissement privé et jouera pleinement sa partition en créant le maximum d'emplois dans les infrastructures, dans la fonction publique d'État, la fonction publique régionale. De nombreux emplois seront créés en délocalisant certains organismes de l'État dans les régions. Par exemple : nous envisageons la construction de 4 grands hôpitaux de référence dans les 4 Régions administratives, la construction de trois centres pénitentiaires (1 dans la région Sud, 1 dans la région Nord et 1 à sécurité maximale dans la région Ouest.)

#### **Nos Axes d'Intervention pour Faire de l'Emploi un Pilier de la Croissance**

1. Création de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences.
2. Création du Fonds National de Caution (FNC) pour financer les projets d'entreprises portés par les jeunes diplômés et les chômeurs de longue durée en vue d'améliorer l'environnement des affaires et d'accroître les opportunités d'accès à l'emploi pour un plus grand nombre de compatriotes.
3. Réduction du nombre des demandeurs d'emploi, particulièrement parmi les diplômés, et amélioration des conditions d'insertion dans le secteur privé.
4. Développement des stratégies sectorielles en matière de ressources humaines en vue de faire face au chômage de longue durée (primes et exonération des charges sociales pour les entreprises).
5. Amélioration des conditions d'auto-emploi et de la gouvernance du marché de l'emploi en développant les systèmes d'intermédiation aussi bien dans le privé que dans le public, et mise à niveau du suivi du marché de l'emploi, moyennant la création d'un Observatoire National de l'Emploi et de la Formation.
6. Encouragement à l'investissement privé dans les secteurs porteurs de l'économie, encadré par une législation attrayante et appropriée.



7. Réactivation des politiques de grands travaux d'infrastructures et d'utilité publique, générateurs d'emplois et souhaitables également dans le contexte post-séisme de la Reconstruction.
8. Soutien aux organismes et associations spécialisés en insertion professionnelle.
9. Amélioration du fonctionnement du marché du travail par une meilleure communication entre les offres et les demandes d'emploi.
10. Développement de la formation professionnelle afin que la main-d'œuvre puisse s'adapter au changement technologique.
11. Développement des stratégies pour inclure à côté du secteur public et du secteur privé, le secteur social comme troisième secteur engagé dans la production, la circulation et la distribution des biens et services.
12. Aide aux entreprises pour reconvertir, par la formation, les compétences non adaptées à leurs besoins sans affecter leur compétitivité.
13. Établir un espace de concertation et d'échanges entre l'État et le secteur privé afin d'associer les principaux acteurs à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de développement.
14. Renforcer la capacité institutionnelle des organisations du secteur privé afin de donner une impulsion déterminante au développement de l'entrepreneuriat.
15. Rationaliser et renforcer le dispositif d'appui au secteur privé (promotion des investissements et des exportations ; appui, assistance technique et technologique aux entreprises ; promotion de la qualité et de la normalisation ; amélioration de l'accès des entreprises au financement).
16. Soutenir effectivement le rôle vital d'interface, entre le secteur public et le secteur privé, des Chambres de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de l'Agriculture.





## 2-Agriculture et élevage

En dépit de la tertiairisation de l'économie nationale (60% du PIB), le secteur primaire occupe 23% du produit intérieur brut. L'agriculture est le secteur pivot de l'économie rurale. Elle fait vivre la grande partie de la population avec un taux de 60% de la population active qui s'adonne aux activités agricoles. Le secteur agricole (et ses filières dérivées) est l'un des moteurs de croissance qui doit tirer l'économie haïtienne et l'amener vers la prospérité partagée.

### Nos Axes d'Intervention pour en Faire un Pilier de la Croissance

1. concrétiser les politiques et stratégies du développement agricole par une coordination cohérente et transparente des programmes et projets du secteur.
2. Veiller à la distribution, aux temps requis, d'intrants agricoles de qualité, assurer la maîtrise de l'eau, restaurer les terres et améliorer leur productivité.
3. Sécuriser le foncier rural et participer à la gestion des risques et calamités naturelles en facilitant l'établissement d'une banque de développement agricole et industriel (BDAI).
4. Promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté en milieu rural
5. Augmenter la productivité à l'hectare, soutenir le crédit agricole, promouvoir la mécanisation du mode de production, permettre aux agriculteurs d'avoir accès à la technologie agricole et aux outils modernes de production.
6. Assurer la réfection, la réalisation de pistes de production et d'ouvrages d'art dans les vallées et plaines en vue d'améliorer les conditions de mise en valeur des périmètres irrigués villageois existants et de faciliter du coup l'intensification et la diversification des cultures irriguées dans les autres départements.
7. Professionnaliser les acteurs agricoles, apporter un appui au processus de syndicalisation et mettre en place un dispositif de protection sociale pour les agriculteurs.
8. Assurer la gestion intégrée des sols et forêts.
9. Accroître la productivité de l'élevage traditionnel et améliorer la traçabilité des produits animaux venant des pays étrangers.
10. Réhabiliter et construire des abattoirs, assurer la normalisation des points de vente et la valorisation de la viande par la découpe.



11. Promouvoir la professionnalisation et la qualification des acteurs du secteur de la pêche. Améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture, faciliter l'accès des produits halieutiques aux grands centres de consommation et améliorer leurs conditions de commercialisation.
12. Renforcer la gestion de la qualité des produits animaux, au travers de l'accréditation de laboratoires de contrôle, la production et la diffusion de guides de bonnes pratiques.
13. Accroître la productivité du secteur agricole dans des systèmes durables en vue de la sécurité alimentaire et de la compétitivité des filières locales.
14. Contrôler les maladies animales, améliorer les services vétérinaires et renforcer l'exercice privé de la médecine vétérinaire.
15. Renforcer la coordination des réseaux d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et harmoniser les analyses sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.
16. Réduire la vulnérabilité conjoncturelle à l'insécurité alimentaire par l'amélioration de l'offre, renforcer et améliorer la gestion des stocks de sécurité alimentaire.
17. Assurer une plus grande efficacité d'intervention des services d'élevage et améliorer la professionnalisation et l'organisation des acteurs du sous-secteur.
18. Accorder des crédits aux professionnels pour la modernisation de leurs entreprises, les mettant ainsi en mesure de répondre à la demande nationale en produits de pêche ; valoriser les ressources halieutiques, moderniser la pêche artisanale et développer la pêche industrielle.

### 3- Éducation et Formation

L'OPL va approfondir les initiatives en cours dans le secteur de l'éducation, les inscrire dans un cadre politique qui identifie, hiérarchise et planifie les priorités de l'État, harmonise et organise ses interventions. Dans la continuité de la réforme de l'Éducation engagée depuis une trentaine d'années, il y a lieu de coordonner et d'intensifier les programmes de scolarisation universelle, diversifier les instruments de financement de l'éducation et conclure un partenariat national pour faire de l'éducation un puissant levier de développement économique.



La politique éducative sera centrée, en priorité, sur le renforcement du système de l'Éducation de base, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Dans ce cadre, l'universalisation de la scolarisation deviendra un axe supportant la croissance économique avec les emplois induits. L'OPL entend définir les grands axes autour desquels l'État, avec ses partenaires techniques, financiers et sociaux, doit donner une impulsion décisive pour un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif pour les prochaines années.

Tout en tirant des leçons pertinentes du processus de développement appliqué jusque-là, la politique éducative en support à la croissance économique prendra en compte les mutations intervenues dans l'environnement interne et externe du système éducatif, et s'ouvrira aux différents défis pour faire d'Haïti un pays moderne au triple plan industriel, technologique et démocratique. Et permettre ainsi à sa jeunesse d'entrer confortablement dans ce millénaire dont les débuts sont marqués par une dynamique accélérée de mondialisation.

Conformément aux options du plan de développement d'Haïti qui s'inscrivent dans l'optique de la mise en place d'un cadre macro-économique viable, mettant l'accent sur l'amélioration continue de la compétitivité de l'économie, le développement humain durable et la bonne gouvernance, l'OPL va déployer tous les efforts au cours des prochaines années en vue d'accélérer la croissance, en créant pour le secteur privé un environnement plus propice à ses activités, en mettant en œuvre, entre autres, des programmes ambitieux à moyen et long termes visant à mettre en valeur les ressources humaines.

L'éducation et la formation qui sont des enjeux importants dans tout processus de développement, constituent à cet égard une priorité nationale. Dans cette optique, l'OPL, au pouvoir, s'efforcera de consacrer à l'éducation plus de 20% du budget de l'État, tout en reformatant la formation professionnelle et technique.

Mais, dans l'état actuel des faits, malgré des efforts soutenus qui ont permis d'améliorer de façon significative le taux d'accès à l'éducation et certaines performances du système éducatif, des insuffisances liées d'une part, à la faiblesse des infrastructures scolaires, du rendement et de



l'efficacité interne du système, et d'autre part à une organisation et une gestion peu rationnelles, limitent sérieusement le développement du système éducatif haïtien.

C'est pourquoi l'OPL appliquera des politiques appropriées centrées sur le renforcement du système de l'Éducation de base, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Le programme, articulé en trois phases, sera l'instrument de réalisation et constituera le cadre de mise en cohérence de l'ensemble des activités développées dans le secteur.

### **Nos Axes d'intervention pour Faire de l'Éducation un Pilier de la Croissance**

1. Réviser les politiques curriculaires en vue de concilier et de trouver les jonctions entre les impératifs nationaux, les besoins globaux et les spécificités locales.
2. Assurer le développement des capacités et d'adaptation du système éducatif pour mieux accompagner le changement.
3. Renforcer le rôle des enseignants par l'impulsion des pratiques pédagogiques facilitant une meilleure répartition des tâches entre le maître et l'élève.
4. Revaloriser la fonction enseignante, promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie.
5. Accroître les responsabilités des écoles dans la gestion des projets pédagogiques.
6. Conserver le choix des décisions politiques au niveau central et favoriser l'implication des autorités locales dans la gestion des projets d'établissement.
7. Rapprocher l'enseignement technique et professionnel du monde de la production.
8. Coordonner les actions des différents ministères intervenant dans le champ de la formation professionnelle et de l'enseignement technique.
9. Instituer une commission consultative paritaire (pouvoir central, collectivités territoriales, les chambres consulaires et les organismes de formation) devant se prononcer sur les grandes orientations stratégiques de la formation professionnelle et de l'enseignement technique.
10. Réformer l'université et l'enseignement supérieur.

11. Détenir le monopole de diplômes nationaux (Bac, licence, Master, Doctorat).
12. Observer une vigilance de tous les instants sur les organismes habilités à délivrer des certificats.
13. Agir sur les flux scolaires par une meilleure gestion de la carte scolaire et rendre la scolarisation effectivement obligatoire pour tout enfant n'ayant pas encore atteint quinze ans.
14. Coordonner et renforcer les programmes de scolarisation universelle.
15. Assurer le développement qualitatif de l'offre éducative à tous les niveaux, tout en améliorant la pertinence du système éducatif.
16. Réaliser la campagne d'alphabétisation.
17. Développer la cohérence et l'intégrité entre les différents niveaux du secteur de l'éducation (formel et non formel).
18. Assurer le développement organisationnel et les capacités de gestion des structures chargées de la gouvernance du système éducatif.

#### 4- Infrastructures

L'infrastructure est un élément clé du climat d'investissement. Elle réduit les coûts et permet l'accès aux marchés. L'investissement dans l'infrastructure représente un énorme potentiel non exploité de création d'emplois productifs. Comme potentiel de croissance, l'infrastructure est capitale pour faire progresser l'agriculture et joue un rôle majeur de facilitation du commerce et de l'intégration territoriale. L'OPL assimile l'investissement dans les infrastructures à un mécanisme sûr de développement régional. Elle y voit aussi un moyen essentiel pour compenser les effets de la fragmentation géographique et assurer, par voie de conséquence, la continuité territoriale.

L'infrastructure est :



- a. indispensable pour permettre à Haïti de percer les marchés mondiaux et satisfaire la demande nationale ;
- b. fondamentale pour le développement humain, incluant la prestation des services d'éducation et de santé aux populations pauvres ;
- c. un élément décisif pour la croissance économique, l'aménagement du territoire, l'amélioration du cadre de vie et la réduction de la pauvreté.

Actuellement, le pays possède un réseau d'infrastructures faible par rapport à son voisin dominicain et, malgré cela, les usagers payent des frais jusqu'à deux fois plus chers pour avoir accès aux services. Plus que jamais, les besoins en équipements publics et en infrastructures s'accroissent au niveau national comme au niveau local. Le mauvais état des infrastructures freine la croissance économique du pays de 2% chaque année et limite la productivité des entreprises jusqu'à 30%. La mauvaise distribution spatiale de l'activité économique représente également un handicap majeur pour le développement des infrastructures. Le besoin en infrastructures émane d'une demande sociale exprimée quotidiennement dans toutes les communes de la République.

Il y a donc lieu de prendre les dispositions pour moderniser et renforcer les capacités de production énergétique de l'Électricité d'État d'Haïti ; améliorer l'offre et réduire le coût de l'énergie électrique pour les entreprises situées dans les zones d'activité ; améliorer l'offre de l'eau potable ; moderniser et rendre compétitifs les services portuaires ; moderniser et élargir les plateformes aéroportuaires ; décloisonner et désenclaver les sections communales ; connecter toutes les communes du pays aux routes nationales ; renforcer et réorganiser le système de télécommunication nationale.

#### **Nos Axes d'Intervention pour Faire de l'Infrastructure un Pilier de la Croissance**

1. Soutenir le regroupement, la création et le renforcement d'entreprises dans les secteurs de l'électricité (énergie renouvelable), la cimenterie, le BTP, l'aménagement urbain, la construction navale, la télécommunication ;
2. Aménager et renforcer au besoin, pour rendre le pays plus compétitif, les points d'accès aux marchés mondiaux, tels ports, aéroports, les services postaux ;



3. Créer de grandes zones d'activités comme la Cité des Affaires : pour attirer les investisseurs importants ;
4. Soutenir la création des entreprises spécialisées dans l'agro-industrie, le textile, le matériel électrique, le matériel informatique, le matériel sportif diversifié ;
5. Soutenir la création et le développement des industries ;
6. Soutenir les projets de création des sociétés de transport (maritime, terrestre et aérien) portés par le secteur privé ;
7. Soutenir les projets industriels d'exploitation de la pêche maritime ;
8. Aider au recrutement de contingents d'ingénieurs de la diaspora et/ou dans les pays à bas coût de main-d'œuvre (Russie, Ex-Pays de l'Est, etc.) pour reconstituer et développer le tissu industriel ;
9. Créer des Zones Économiques Spéciales (ZES) facilitant l'implantation des chantiers navals, des industries de la mécanique et de montage de véhicules ;
10. Renforcer les chambres consulaires, et leur capacité d'action dans les pays d'accueil ;
11. Envisager la construction d'hôtels et de parcs de loisirs ;
12. Assurer l'exploitation rationnelle et légale des ressources minières ;
13. Relancer le programme national de multi-modalité des transports et les dessertes de proximité afin de relier nos territoires et les connecter plus encore au réseau insulaire assurant ainsi le transport de marchandises ;
14. Rechercher et établir le partenariat public/privé (PPP) afin d'alléger le poids de l'infrastructure sur le budget de l'État et de compléter les financements publics insuffisants en recourant à des mécanismes efficaces permettant de partager les risques, de monter des financements mixtes et des partenariats équilibrés entre les opérateurs et les pouvoirs publics ;
15. Décider et réaliser certaines infrastructures importantes notamment routières, ferroviaires ou portuaires dans le cadre des accords d'exploitation des gisements miniers ;
16. Accorder des concessions foncières importantes aux entrepreneurs qui effectuent des investissements importants dans les infrastructures d'intérêt économique à effet multiplicateur.



## 5- Tourisme, Culture et Sport

Le tourisme figure parmi les activités humaines dont les retombées aux plans économique, social et culturel sont particulièrement importantes. À ce titre, le tourisme contribue significativement à l'augmentation des recettes d'exportations, à la création de richesses, à la réduction du chômage et, partant, de la pauvreté. En plus de mieux faire connaître le pays au visiteur.

La relance du secteur touristique constitue donc l'une des priorités de l'OPL dans sa stratégie de développement économique d'Haïti. Parfaitement géré et planifié, ce secteur-clé est appelé, sous notre administration, à connaître un essor légitime, compte tenu de la qualité de l'accueil, de la beauté exotique de nos sites naturels, du capital culturel, artistique et historique qu'offre le pays au voyageur national ou étranger.

Haïti n'a jusqu'à présent pas su pleinement tirer profit des avantages comparés qu'elle a acquis dans les domaines de la Culture et du Sport en dépit de quelques percées individuelles. L'accent sera porté sur la nécessité de professionnaliser les activités et les acteurs œuvrant dans ces deux champs longtemps négligés et traités en parents pauvres. Il conviendra de favoriser l'esprit d'entrepreneuriat et de compétition depuis les centres de formation scolaires et universitaires, d'encourager la création de sociétés à vocation culturelle et sportive appelées à engager les compétences produites, d'organiser les espaces de marché correspondants (foires, galeries, championnats, etc.) en se conformant aux normes. La Culture et le Sport deviendront des secteurs économiques puissants qui nous permettront de résorber le chômage des jeunes tout en respectant l'équité de genre. Nous veillerons d'ailleurs à ce qu'il en soit ainsi.





### **Nos Axes d'Intervention pour Faire du Tourisme, de la Culture et du Sport un Pilier de la Croissance**

1. Développer des stratégies pour attirer les investissements des hôteliers, des industriels et des entrepreneurs nationaux et étrangers dans le réseau du touristique.
2. Inciter les multinationales du tourisme à développer en Haïti des chaînes d'hôtels, des parcs et des villages de retraite.
3. Établir des partenariats public/privé/investisseur étranger pour développer les Zones Touristiques Prioritaires.
4. Réaménager les centres des grandes villes d'Haïti pour augmenter leur attractivité touristique.
5. Reconstruire les bâtiments historiques de Port-au-Prince afin d'exploiter la dimension historique et touristique du centre-ville.
6. Réhabiliter les sites et les monuments historiques nationaux et requalifier les outils touristiques dont dispose le pays.
7. Promouvoir un tourisme écologique en mettant en valeur les parcs nationaux.
8. Créer un centre de veille économique et stratégique permettant d'anticiper les évolutions du secteur du tourisme à l'échelle régionale et internationale.
9. Mettre en valeur les ressources culturelles et artistiques du pays afin d'enrichir l'offre touristique.
10. Développer des stratégies et des techniques de marketing de pointe pour mettre en relief nos sites, nos villes, nos plages, notre musique, notre peinture. Et plus encore !
11. Créer des niveaux de compétition professionnels et semi-professionnels dans les principales disciplines pratiquées.
12. Créer des tournois insulaires attractifs.
13. Compléter l'édification des infrastructures sportives.
14. Repenser la gestion du carnaval et créer l'infrastructure de base.



## TROISIÈME PARTIE

### *Cadre Financier pour Concrétiser le Changement*

Comme précédemment mentionné, l'administration de l'Organisation du Peuple en Lutte fera de la création d'emplois une de ses priorités immédiates. À cette fin, nous adopterons toutes mesures jugées appropriées pour revigorer notre économie. Parmi elles, celles privilégiant les moteurs de la croissance et une gestion rigoureuse des dépenses gouvernementales.

Avec une population estimée à plus de 10 millions d'habitants, Haïti, après Cuba, est le pays le plus peuplé de la Caraïbe. Malheureusement, nous ne produisons qu'une faible partie de la richesse régionale. Aussi nous est-il fait obligation d'accélérer la croissance économique et d'éviter, avec sagesse, de vivre frivolement au-dessus de nos moyens.

Ainsi, pour redémarrer l'économie et relancer l'emploi à très court terme, nous inciterons au dialogue inclusif et à la concertation les secteurs vitaux du pays en vue, entre autres, de l'exploitation de nos ressources minières, de l'établissement du crédit d'impôt dans le secteur de la construction, de la rénovation et du rétablissement des crédits pour les PME et le Plan haïtien d'équipement et d'architecture urbaine (PHEAU). Le but de la démarche viserait à créer un climat de confiance portant les entreprises à renforcer leurs investissements.

En 2013, le PIB a augmenté de 4,3%, par rapport à 2012. Donc, en 2013, la richesse produite dans le pays était de l'ordre de 8,450 milliards de dollars américains. Ce constat nous



conduit alors à la nécessité de susciter un climat de confiance propice à l'investissement : recette sûre pour dynamiser l'économie, créer plus d'entreprises et plus d'emplois. Un tel climat de confiance, renforcé sous notre administration, permettrait une augmentation certaine de la richesse nationale, de façon continue, sur la période 2016-2021.

Ainsi, sur la base de la richesse produite au cours de l'exercice fiscal 2013-2014, notre cadre financier prévoit l'accélération de la croissance économique de l'ordre de 6% pour la première année de notre mandature. Elle progressera de 8% pour la deuxième année, de 10% pour la troisième année, de 13% pour la quatrième année et de 15% pour la dernière année du quinquennat. Cette progression de la croissance est importante pour réduire la pauvreté et soutenir notre poids démographique à long terme. Outre les mesures à court terme pour redémarrer notre économie, l'exploitation des ressources minières avec l'implication des acteurs nationaux, la vitalisation de l'industrie du bâtiment et des travaux publics (BTP), la relance du secteur social dans une perspective de support à la croissance, la dynamisation de l'industrie du tourisme, le Plan de Développement Agricole (PDA) et les mesures favorisant l'essor des PME, l'innovation et les exportations favoriseront l'accroissement du rythme de croissance de notre économie.

Mis à part les investissements dans les équipements et dans la production, la croissance sera soutenue en freinant les dépenses inutiles et en appliquant une gestion rigoureuse des finances publiques. Nous procéderons de surcroît à l'élargissement de l'assiette fiscale afin de renflouer le Trésor public. Dans le cadre de la réforme de l'État et de la dynamisation de la politique préconisée par l'OPL, la réforme dans les domaines de la Santé et de l'Éducation permettra à cet égard de mieux cibler les besoins et d'investir à bon escient dans les services sociaux de base.



Les dépenses en santé et en éducation augmenteront au rythme annuel de 7 % et de 5 % respectivement. Outre les équipements et l'agriculture, les crédits des autres ministères seront orientés globalement dans une perspective de soutien à la croissance. Pour la durée du cadre financier, la croissance des dépenses sera maîtrisée. Toute nouvelle initiative de dépense non prévue dans les projets qui viennent en appui à notre programme devra nécessairement être financée par des économies dans les dépenses de programmes.

Nous réaliserons également une réforme en profondeur de la fiscalité. Nous réviserons le régime fiscal des particuliers et des entreprises afin qu'il soutienne davantage la croissance économique et récompense l'investissement, le travail et l'effort.

### Notre Projection du Produit Intérieur Brut en Dollars Américains sur la Base de la Richesse Produite en 2013

<i>Année Fiscale</i>	<i>Progression du PIB</i>	<i>PIB en dollar</i>	<i>Taux d'imposition à 15%</i>	<i>Taux d'investissement de l'impôt</i>	<i>Montant à investir</i>
2012-2013	4,3%	8, 450 ,000 ,000	-	-	-
2016-17	6%	8, 500, 700, 000	1, 275, 105, 000	30%	282, 531, 500
20017-18	8%	9, 180, 756, 000	1, 377, 113, 400	30%	413, 134, 020
2018-219	10%	10, 098, 831, 600	1, 514, 824, 740	35%	530, 188, 659
2019-20	13%	11, 411, 679, 708	1, 711, 751, 956,2	35%	599, 113, 184,67
2020-21	15%	13, 123, 431, 664, 2	1, 968, 514, 749, 63	40%	787, 407, 899, 9

Notre stratégie de croissance table sur l'hypothèse des investissements couplés dans les secteurs porteurs de l'économie. Les investissements dans les secteurs productifs de l'économie (mines, tourisme, village de retraite, BTP, agriculture et agro-industrie) faciliteront la création d'emplois. Les emplois créés viendront en support à la consommation. L'augmentation des investissements relancera l'économie avec une hausse subséquente du PIB qui produira un impact positif sur la



consommation. Les efforts déployés et les réformes entreprises amèneront ainsi le pays à multiplier par 2 son PIB sur une période de 6 ans.

Notre programme entend intégrer Haïti dans une mouvance de développement stimulant la créativité et l'initiative privée. En ce sens, le principe porteur des partenariats public-privé (PPP) va être fortement encouragé. Il exercera sur l'ensemble du territoire une attraction certaine et engendrera la restructuration et la recomposition de l'économie par l'expansion de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, de même que l'inclusion sociale, la promotion des communes, une amélioration significative des conditions de vie des populations urbaines et rurales, atténuant du coup le spectre des inégalités sociales.

On ne cesse de dire que les opportunités d'investissement en Haïti sont énormes. Aussi notre présidence compte-t-elle développer une meilleure relation avec la diaspora dans le but d'orienter avantageusement ses investissements en Haïti. Actuellement, des milliers de compatriotes de la diaspora sont proches de la retraite et il y en a qui, faute d'avis éclairés, se gardent prudemment d'entrer au pays pour y investir. Nous allons contrer cette tendance en offrant toutes les garanties nécessaires à la diaspora qui, accompagnée adéquatement, sera mieux en mesure de cibler ses investissements dans un secteur productif de l'économie.

Pour l'exercice fiscal 2016-2017, les investissements prévus sont de l'ordre de \$3, 232, 531, 500. Les investissements orientés de la diaspora se chiffreraient à \$150, 000, 000. L'État consacrerait 30% de ses ressources fiscales au budget d'investissement. Les mesures de bonne gouvernance, la transparence et la normalisation des institutions démocratiques devraient permettre au pays d'avoir les supports financiers de la communauté internationale (Petro-Caribe, Partenaires bilatéraux et multilatéraux). L'apport de nos partenaires internationaux atteindrait \$2, 000, 000, 000 pour la période 2016-2017. Haïti doit attirer des investissements directs



étrangers. Avec la réforme du droit des affaires, des professions de notaires et d'arpenteurs, du cadastre et l'application de la nouvelle législation minière, les investissements privés tant nationaux qu'étrangers vont connaître une croissance continue. Au titre des investissements privés, nous tablons sur un montant de l'ordre de \$ 800, 000, 000.

#### Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2016-2017

<i>Origine des fonds</i>	<i>Montant en dollars</i>
<i>Investissements orientés de la diaspora</i>	<i>150, 000, 000</i>
<i>30% des ressources fiscales</i>	<i>282, 531, 500</i>
<i>Supports de la communauté internationale (Petro- Caribe, Partenaires bilatéraux et multilatéraux)</i>	<i>2, 000, 000, 000</i>
<i>Investissements Privés (nationaux et étrangers)</i>	<i>800, 000, 000</i>
<i>Total</i>	<i>3, 232, 531, 500</i>

Le souci d'une gouvernance compétente et intègre, s'appuyant sur le renforcement des droits et libertés et la consolidation de l'État de droit, créera certainement les conditions souhaitables conduisant enfin à l'établissement d'une paix sociale en Haïti : climat de confiance rassurant dont l'impact positif s'avérera propice à l'épanouissement des citoyens et des entreprises, tout en modifiant la perception de nos partenaires étrangers quant à l'avenir du pays.

Pour l'exercice fiscal 2017-2018, les investissements prévus sont de l'ordre de \$4, 013, 134, 020. Les investissements orientés de la diaspora se chiffrent à \$200, 000, 000. L'État consacrerait 30% de ses ressources fiscales au budget d'investissement qui se chiffrent à \$413, 134, 020. L'apport de nos partenaires internationaux atteindrait \$2, 500, 000, 000. Haïti doit attirer des investissements directs étrangers. Avec la réforme du droit des affaires, des professions de notaires et d'arpenteurs, du cadastre et l'application de la nouvelle législation minière, les investissements privés tant nationaux qu'étrangers vont connaître une croissance continue. Au titre des investissements privés, nous tablons sur un montant de l'ordre de \$900,000,000.

**Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2017-2018**

<i>Origine des fonds</i>	<i>Montant en dollars</i>
<i>Investissements orientés de la diaspora</i>	<i>200, 000, 000</i>
<i>30% des ressources fiscales</i>	<i>413, 134, 020</i>
<i>Supports de la communauté internationale (Petro-Caribe, Partenaires bilatéraux et multilatéraux)</i>	<i>2, 500, 000, 000</i>
<i>Investissements Privés (nationaux et étrangers)</i>	<i>900, 000, 000</i>
<b>Total</b>	<b>4, 013, 134, 020</b>

Nous sommes convaincus que ce regain de confiance suscité par le sérieux démontré par l'OPL au pouvoir, se traduira par des investissements dans les filières-clés de l'activité économique. Ainsi, pour l'exercice 2018-2019, les investissements prévus sont de l'ordre de \$6, 180, 188, 659. Les investissements orientés de la diaspora se chiffrent à \$250, 000, 000. L'État consacrerait 35% de ses ressources fiscales au budget d'investissement qui s'évaluerait à \$530, 188, 659. L'apport de nos partenaires internationaux atteindrait \$3, 000, 000, 000. Haïti doit attirer des investissements directs étrangers. Avec le suivi rigoureux de la réforme du droit des affaires, des professions de notaires et d'arpenteurs, du cadastre et l'application de la nouvelle législation minières, la reconstruction de la ville de Port-au-Prince, la politique de la mer et le développement des zones économiques spéciales, etc., les investissements privés tant nationaux qu'étrangers vont connaître une croissance continue. Au titre des investissements privés, nous tablons sur un montant de l'ordre de \$ 2, 400, 000, 000.

**Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2018-2019**

<i>Origine des fonds</i>	<i>Montant en dollars</i>
<i>Investissements orientés de la diaspora</i>	<i>250, 000, 000</i>



<i>35% des ressources fiscales</i>	<i>530, 188, 659</i>
<i>Supports de la communauté internationale (Petro-Caribe, Partenaires bilatéraux et multilatéraux)</i>	<i>3, 000, 000, 000</i>
<i>Investissements Privés (nationaux et étrangers)</i>	<i>2, 400, 000, 000</i>
<i>Total</i>	<i>6, 180, 188, 659</i>

Les réformes-clés initiées en 2016 pour améliorer substantiellement l'environnement des affaires avec l'automatisation des procédures administratives, la mise en place d'un dispositif fiscal et juridique inclusif et simplifié, jointes à l'amélioration de la compétitivité des facteurs de production, répondront à coup sûr à nos attentes et dopèrent la croissance. Ce à quoi viendront s'ajouter l'appel extra territorial à l'investissement et le développement d'une diplomatie d'attrait économique en quête de débouchés sur les marchés extérieurs. Il en découlera donc des incidences heureuses sur la situation économique de la nation. Pour l'exercice fiscal 2019-2020, les investissements prévus sont de l'ordre de \$7, 699, 113, 184, 67. Les investissements orientés de la diaspora se chiffraient à \$500, 000, 000. L'État consacrerait 40% de ses ressources fiscales au budget d'investissement qui se chiffrerait à \$599, 113, 184, 67. L'apport de nos partenaires internationaux atteindrait \$3, 200, 000, 000. Haïti doit continuer à attirer des investissements directs étrangers. Au titre des investissements privés, nous tablons sur un montant de l'ordre de \$ 3, 400, 000, 000.

#### **Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2019-2020**

<i>Origine des fonds</i>	<i>Montant en dollars</i>
<i>Investissements orientés de la diaspora</i>	<i>500, 000, 000</i>





<i>40% des ressources fiscales</i>	<i>599, 113, 184, 67</i>
<i>Supports de la communauté internationale (Petro-Caribe, Partenaires bilatéraux et multilatéraux)</i>	<i>3, 200, 000, 000</i>
<i>Investissements Privés (nationaux et étrangers)</i>	<i>3, 400, 000, 000</i>
<i>Total</i>	<i>7, 699, 113, 184, 67</i>

L'excellente trajectoire de croissance contribuera à valoriser le revenu par tête d'habitant et assurera un financement approprié de l'économie. Pour l'exercice fiscal 2020-2021, les investissements prévus sont de l'ordre de \$10, 487, 407, 899, 9. Les investissements orientés de la diaspora se chiffrent à \$1, 500, 000, 000. L'État consacrerait 40% de ses ressources fiscales au budget d'investissement qui totaliserait \$787, 407, 899, 9. L'apport de nos partenaires internationaux atteindrait \$3, 200, 000, 000. Haïti doit attirer des investissements directs étrangers. Avec la sécurité juridique sur les titres de propriété, la diminution du taux de chômage, l'augmentation du pouvoir d'achat de la population, la dynamisation du secteur agricole, l'attractivité des secteurs portuaire, aéroportuaire, minier, touristique et du BTP, les investissements privés tant nationaux qu'étrangers continueront à progresser. Au titre des investissements privés, nous tablons sur un montant de l'ordre de \$5,000, 000, 000 pour la fin du quinquennat.

#### **Prévision des fonds à allouer à l'investissement pour l'exercice fiscal 2020-2021**

<b><i>Origine des fonds</i></b>	<b><i>Montant en dollars</i></b>
<i>Investissements orientés de la diaspora</i>	<i>1, 500, 000, 000</i>
<i>40% des ressources fiscales</i>	<i>787, 407, 899, 9</i>
<i>Supports de la communauté internationale (Petro-Caribe, Partenaires bilatéraux et multilatéraux)</i>	<i>3, 200, 000, 000</i>
<i>Investissements Privés (nationaux et étrangers)</i>	<i>5, 000, 000, 000</i>
<i>Total</i>	<i>10, 487, 407, 899, 9</i>



Notre Programme quinquennal repose sur des projets de développement concrets inscrits dans le cadre budgétaire couvrant la période 2016-2021. Il sera également supporté par les partenaires traditionnels et non traditionnels d'Haïti et, surtout, moyennant des investissements privés dans les secteurs générateurs de croissance identifiés dans le document. Construit sur la base d'un scénario optimiste, le programme d'investissement est évalué à 31, 612, 375, 263, 57 dollars américains sur une période de 5 ans : soit un investissement annuel composite de l'ordre de 6, 322, 475, 053, 7 dollars américains. La mise en œuvre des réformes proposées et les investissements dans les secteurs-clés de l'économie permettront d'atteindre un taux de croissance annuel moyen de 10,4% sur la période 2016-2021 et de réduire le déficit budgétaire. Le taux de l'inflation, mesuré par le déflateur du PIB, resterait en dessous d'un seuil acceptable.